



ÉTABLISSEMENT

Loge.GBM (25)
6 rue André Boulloche
25000 Besançon

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE**

TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur**Nom complet de l'acheteur :** Loge.GBM (25)**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 49301782600022

Code postal / Ville : 25000 Besançon**Groupement de commandes :** Non**Section 2 : Communication****Moyens d'accès aux documents de la consultation**Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>**Identifiant interne de la consultation :** DDP_2025_06**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non**Nom du contact :** Sylvie JOUBERT - Tél : +33 381414243**Section 3 : Procédure****Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte**Conditions de participation :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Capacité économique et financière : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Capacités techniques et professionnelles : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de trois ans seront pris en compte.

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Les certifications QUALIBAT N° 5311 « installations thermiques » ou N° 5361 « rénovation d'installation de chauffage » ou N° 5561 « Maintenance des appareils individuels de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire » ou une certification reprenant l'ensemble des installations CC ou rénovation CC ou maintenance CC avec mention « installation domestique gaz »

Qualification RGE QualiPAC Chauffage et ECS

Qualification PG – Professionnel du GAZ

Technique d'achat : Accord-cadre**Date et heure limite de réception des plis :** **Mardi 10 juin 2025 - 17:00****Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite**Réduction du nombre de candidats :** Non**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) :** Services techniques**Critères d'attribution :** 1-Prix des prestations 40.00 %

2-Valeur technique 60.00 %

Le critère 2 « Valeur Technique » sera apprécié à l'aide du mémoire technique fourni conforme au cadre de réponse en annexe au règlement de consultation, et conformément aux sous-critères indiqués au paragraphe 8.2.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre à bons de commande pour le remplacement de chaudières individuelles gaz

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Accord-cadre à bons de commande pour le remplacement de chaudières individuelles gaz

Lieu principal d'exécution : Les prestations se feront sur tout le périmètre du Grand Besançon Métropole et couvriront l'ensemble du parc immobilier de LOGE.GBM (1 578 chaudières individuelles gaz au 31/03/2025).

Durée du marché (en mois) : 12

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Minimum HT Maximum HT

60 000 € 250 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 1er août 2025. L'accord-cadre peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME). Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes : pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://marches-securises.fr>. Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du règlement de consultation.

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Le critère 2 « Valeur Technique » sera apprécié à l'aide du mémoire technique fourni conforme au cadre de réponse en annexe du règlement de consultation, et conformément aux sous-critères énoncés au paragraphe 8.2.

Le candidat ne devra en aucun cas modifier les prestations prévues dans le dossier de consultation.

Date d'envoi du présent avis

16 mai 2025